



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-770

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / secrétariat de direction**

75-2022-10-12-00022 - Arrêté n° 2022-004 portant délégation de signature  
Du directeur de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des  
relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI) (3  
pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-10-12-00022

Arrêté n° 2022-004 portant délégation de signature Du directeur de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

Direction de la Recherche  
Clinique, de l'Innovation,  
des relations avec les  
universités et les  
organismes de recherche  
(DRCI)

Milan LAZAREVIC  
Directeur de la DRCI

Arrêté n° 2022-004 portant délégation de signature

Du directeur de la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

Le Directeur de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R. 6147-2 et R. 6147-4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

**ARRETE :**

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Quentin DEMANET, directeur d'hôpital, Adjoint au directeur de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI), à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Erik DOMAIN, directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

**Article 3**– Délégation de signature est donnée à Madame Pascale ROCHER, directrice d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la DRCI notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine MULOWA, Responsable de la Cellule Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège, les demandes de formation, ainsi que les ordres de missions.

En cas d'empêchement de Madame Marie Christine MULOWA, délégation de signature est donnée à chaque cadre d'unité de recherche clinique (URC) identifié ci-dessous, à l'effet de signer les ordres de mission et états de frais de déplacement des personnels rattachés à leur URC :

URC	Cadre d'URC
DEC-AGEPS	Florence Capelle
URC HULRB	Véronique Jouis
URC HUPNVS	Naïma Beldjoudi
URC HUPO	Pauline Jouany
URC HUPIFO	Nawal Derridj-Ait-Younes
URC HUPC-NCK	Isabelle Avril
URC HUEP	Elodie Drouet
URC HUPSSD	Mohammed Rahaoui
URC HUPSL	Linda Gimeno
URC HURDB	Wacim Tazoumbite
URC HUHMN	Laetitia Gregoire
URC ECO	Meryl Darlington

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur André RIZZO, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, appels de fonds, bilans financiers, décisions de reversement, de paiement, et courriers en matière de gestion financière des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi que les bons de commande et d'un montant inférieur à 5000 euros hors taxes, et les demandes de Chronopost.

**Article 4** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, tous les contrats et conventions dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick VACHER, adjoint au responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de

recherche à promotion/gestion AP-HP, les contrats relatifs à la participation des centres investigateurs dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

Délégation de signature est donnée à Madame Sarra DALIBEY, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

En cas d'empêchement de Madame Sarra DALIBEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Florent VIGUIER et Madame Hélène BROCVIELLE.

**Article 5** – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Partenariats et Expertises de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, courriers, conventions et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, tous les actes, courriers, conventions et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne ou par des organismes nationaux, tous les contrats relatifs à la prise en charge des frais supplémentaires conclus avec les promoteurs industriels et académiques, ainsi que tous les actes, courriers, contrats et conventions relevant de la compétence du pôle partenariats et expertises de la DRCI, incluant ceux de partenariat industriel, académique et institutionnel.

**Article 6** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Tara DUONG, responsable du pôle Transfert et Innovation, à l'effet de signer au nom du directeur de la DRCI tous les actes, en ce inclus les actes confirmatifs de cessions, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux, ainsi que tous les contrats et conventions associés relevant de la compétence du pôle Transfert et Innovation de la DRCI.

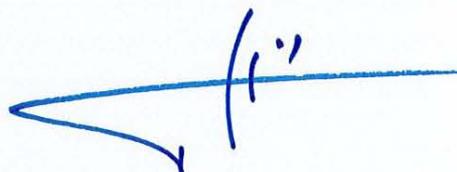
**Article 7** – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

**Article 8** – L'arrêté N° 75-2022-09-14-00008 du 14 septembre 2022 est abrogé.

**Article 9** – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 octobre 2022

Le Directeur de la DRCI



Milan LAZAREVIC